

**Communiqué de presse**

**COVID - Référé liberté au Conseil d'État :  
Nous saluons une décision logique.**

***« L'ensemble des acteurs relevaient unanimement le caractère insuffisant des mesures déjà prises et certaines contradictions. »***

Nous saluons l'ordonnance du Conseil d'état qui a en partie entendu les insuffisances que nous avons pointé du doigt. Par exemple, le manque de matériel de dépistage qui empêche de tester l'ensemble des professionnels de soin, seule solution pour éviter la propagation du virus.

***« Le juge contraint le gouvernement à revoir au moins partiellement sa copie. »***

Le gouvernement ne peut désormais plus rester statique et se satisfaire des mesures déjà prises. Parmi toutes les mesures demandées unanimement par les acteurs, certaines devront obligatoirement être revues :

- Les sorties pour raisons médicales non urgentes
- Les sorties brèves et les activités physiques extérieures
- Les marchés ouverts

***« Aux termes de cette audience exceptionnelle, personne ne comprendrait que le gouvernement n'agisse désormais pas davantage pour protéger la vie des français. »***

**Emanuel LOEB – Président de Jeunes Médecins  
Justin BREYSSE – Président de l'ISNI**

Contacts presse :

Emanuel LOEB – Président de Jeunes Médecins

06.50.93.64.60 – [president@jeunesmedecins.fr](mailto:president@jeunesmedecins.fr)

Léonard CORTI – Secrétaire général de l'ISNI

06.71.02.62.05 - [sg@isni.fr](mailto:sg@isni.fr)